



Pétition adressée au Grand Conseil du canton de Vaud

Pour la défense de la liberté d'accès dans les bois du Jorat

Au vu du projet de création d'un parc périurbain dans les Bois du Jorat, il s'est constitué un comité de défense des citoyens visant à préserver leur liberté d'accès aux Bois du Jorat, pour des raisons professionnelles ou de loisirs.

Cette association, *Parque pas mon Jorat*, revendique :

- Le droit pour les communes et les propriétaires privés de poursuivre une exploitation forestière concertée, respectueuse de la nature et de sa biodiversité ;
- Le droit pour les agriculteurs d'entretenir librement leur domaine, de le protéger contre les déprédations des sangliers et autres prédateurs et de s'opposer à toute construction qui serait induite par le parc ;
- Le droit pour tout un chacun d'accéder sans restrictions à pied, à cheval ou à vélo aux chemins et sentiers existants, dans le respect de la nature et de la législation en vigueur actuellement.

Qu'est-ce qui ne va pas dans les Bois du Jorat pour qu'on veuille y créer un parc ?

Parque pas mon Jorat soutient toute forme d'éducation à la nature et d'encouragement à l'entretien de la biodiversité mais s'oppose fermement à toute limitation d'accès dans le périmètre des Bois du Jorat.

Les signataires ci-dessous soutiennent *Parque pas mon Jorat* pour que le projet de création du parc naturel périurbain du Jorat soit porté en débat au Grand Conseil du canton de Vaud.

Carrouge, en mai 2018

	Nom	Prénom	Localité	Signature
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				

Liste à retourner à : Association *Parque pas mon Jorat* c/o André Jordan, rte du Village 17 – 1084 Carrouge